

32^{ème} rapport annuel

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

Le tableau de bord

**présenté par Michel MOUILLART
Professeur d'Economie**

- Mercredi 29 janvier 2020 -

Précisions méthodologiques

L'Observatoire des Crédits aux Ménages propose chaque année, depuis 1989, une photographie détaillée de la détention des crédits immobiliers et à la consommation par les ménages et son évolution au fil des années. Il analyse aussi la perception que ces ménages peuvent avoir du poids des charges de remboursement de leurs emprunts. Et il s'enrichit d'un examen détaillé du sentiment que les ménages éprouvent à l'égard de leur situation budgétaire et financière.

Pour cela, l'Observatoire s'appuie sur une enquête réalisée par KANTAR en novembre de chaque année. Un questionnaire est adressé par voie postale à la fin du mois d'octobre auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages issu du panel « consommateurs » de KANTAR (Métaskope). La représentativité de l'échantillon s'évalue selon les critères socio-démographiques usuels issus de la structure du recensement INSEE de 2019 : région de résidence, catégorie d'agglomération, âge du chef de ménage, catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et nombre de personnes au foyer.

Afin d'éviter les conséquences d'un vieillissement excessif du panel et remplacer les ménages démissionnaires ou les mauvais répondants, la base est renouvelée à hauteur d'un tiers environ chaque année.

La photographie des ménages présentée dans le cadre de la 32^{ème} vague de l'Observatoire a été prise en novembre 2019. Le taux de réponse à l'enquête postale a été élevé (77,2 %), comme chaque année : donc, 10 053 ont répondu dans les délais (soit un taux de sondage au 2 633^{ème}) et leur questionnaire a pu être pris en compte et exploité.

En 2019, léger recul de la détention des crédits par les ménages en dépit d'une amélioration sensible de leurs situations financière et budgétaire ressenties

Entre 2008 et 2016, le taux de détention des crédits par les ménages s'est contracté. Il était descendu à 46,4 % en 2016, le plus bas que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis la fin des années 80. Le taux de détention s'est cependant redressé en 2017 pour s'établir à 47,8 %, niveau auquel il s'est stabilisé en 2018. En 2019, il recule de nouveau légèrement à 47,4 %.

Dès 2017 les ménages avaient nettement relevé leur demande de crédits à la consommation auprès des banques et des organismes de crédit : mais aussi, et dans une moindre mesure, auprès de la famille et des amis, voire auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles, ...). Cependant, si la production des établissements de crédit n'a pas fléchi depuis, le repli de la détention des crédits à la consommation obtenus auprès de la famille et des amis a accompagné un nouveau recul des cartes de crédit et le taux global de détention des crédits à la consommation s'est érodé, pour descendre à 26,5 % en 2019. Compte tenu du dynamisme de la production de crédits, le recul a été modéré par comparaison à la situation des années 2014 à 2016. De même, le taux de détention des crédits immobiliers a légèrement reculé en 2019, à 31,1 % après 31,4 % en 2018. Il s'établit cependant sur un de ses niveaux les plus élevés observés depuis le milieu des années 90. Mais en dépit de quatre années de reprise de l'accession à la propriété et de l'investissement locatif privé, la moindre appétence des ménages pour les travaux réalisés dans leur logement a pesé sur la détention des crédits immobiliers.

Néanmoins, en 2019 le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit à la consommation (8,12 millions) a poursuivi sa progression (+ 5,0 %, après + 5,1 % en 2018). Le nombre de ménages concernés dépasse donc largement les niveaux les plus élevés constatés par le passé. De même, bénéficiant de l'amélioration des conditions de crédit faites aux nouveaux emprunteurs, le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit immobilier en 2019 (1,33 million) a augmenté de 7,5 % (après - 2,6 % en 2018). Au global, 9,01 millions de ménages ont contracté un nouveau crédit en 2019 (+ 5,4 %), 0,44 million de ménages ayant souscrit un nouveau crédit à la consommation et un nouveau crédit immobilier (+ 10,0 %).

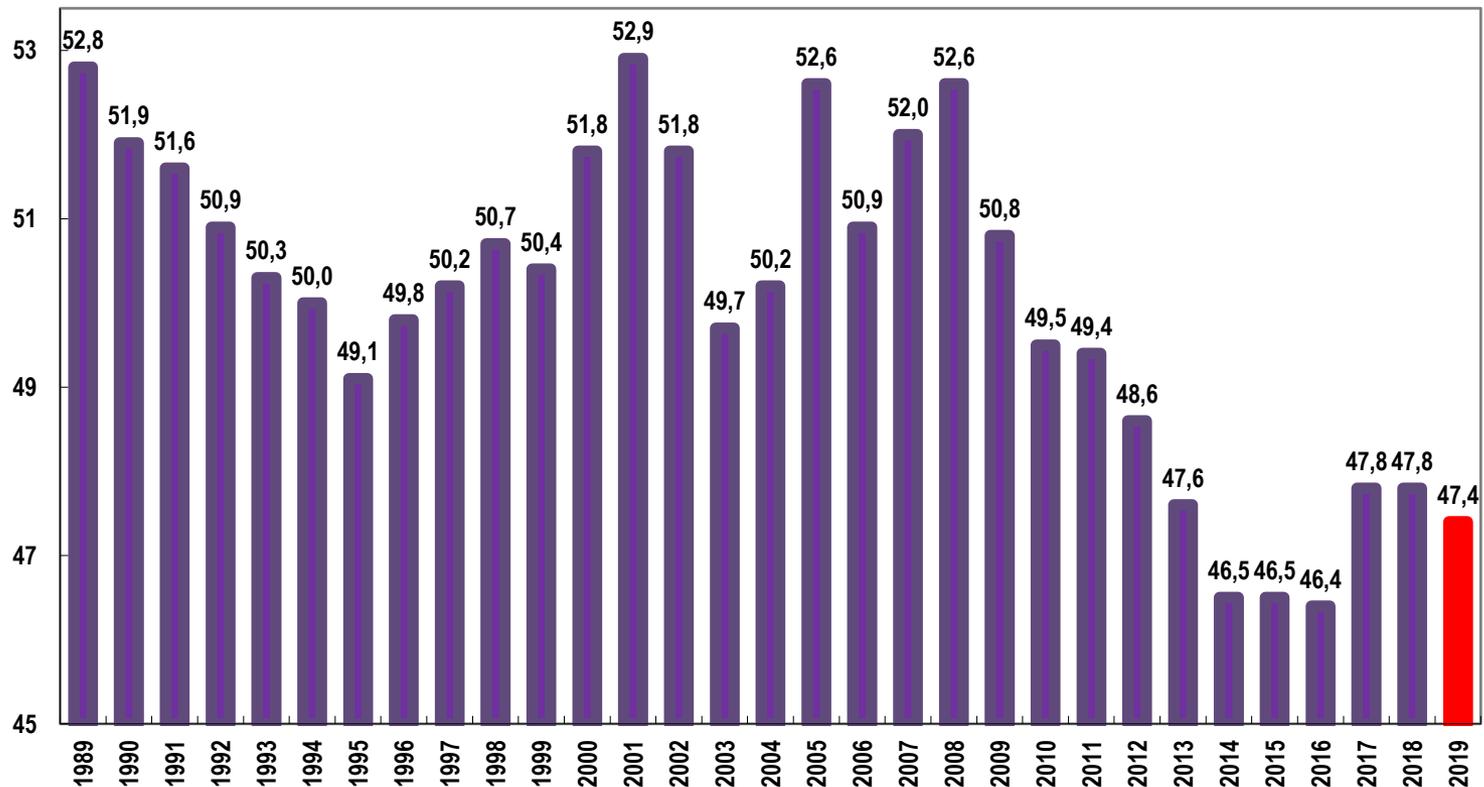
Enfin, la nette amélioration des situations financière et budgétaire ressenties s'est accompagnée d'un repli significatif de la part des ménages détenant des crédits qui estiment les charges de remboursement élevées ou beaucoup trop élevées. Ainsi en 2019, 86,0 % des ménages estiment que les charges de remboursement de leurs crédits sont supportables.

En 2019, léger recul de la part des ménages détenant des crédits.

Après le rebond constaté en 2017 et sa stabilisation en 2018, le taux de détention des crédits a légèrement reculé en 2019, en dépit de conditions de crédit exceptionnelles.

Cette stabilisation est imputable à un nouveau repli du taux de détention des crédits à la consommation. Alors que le taux de détention des crédits immobiliers se maintient à un niveau élevé.

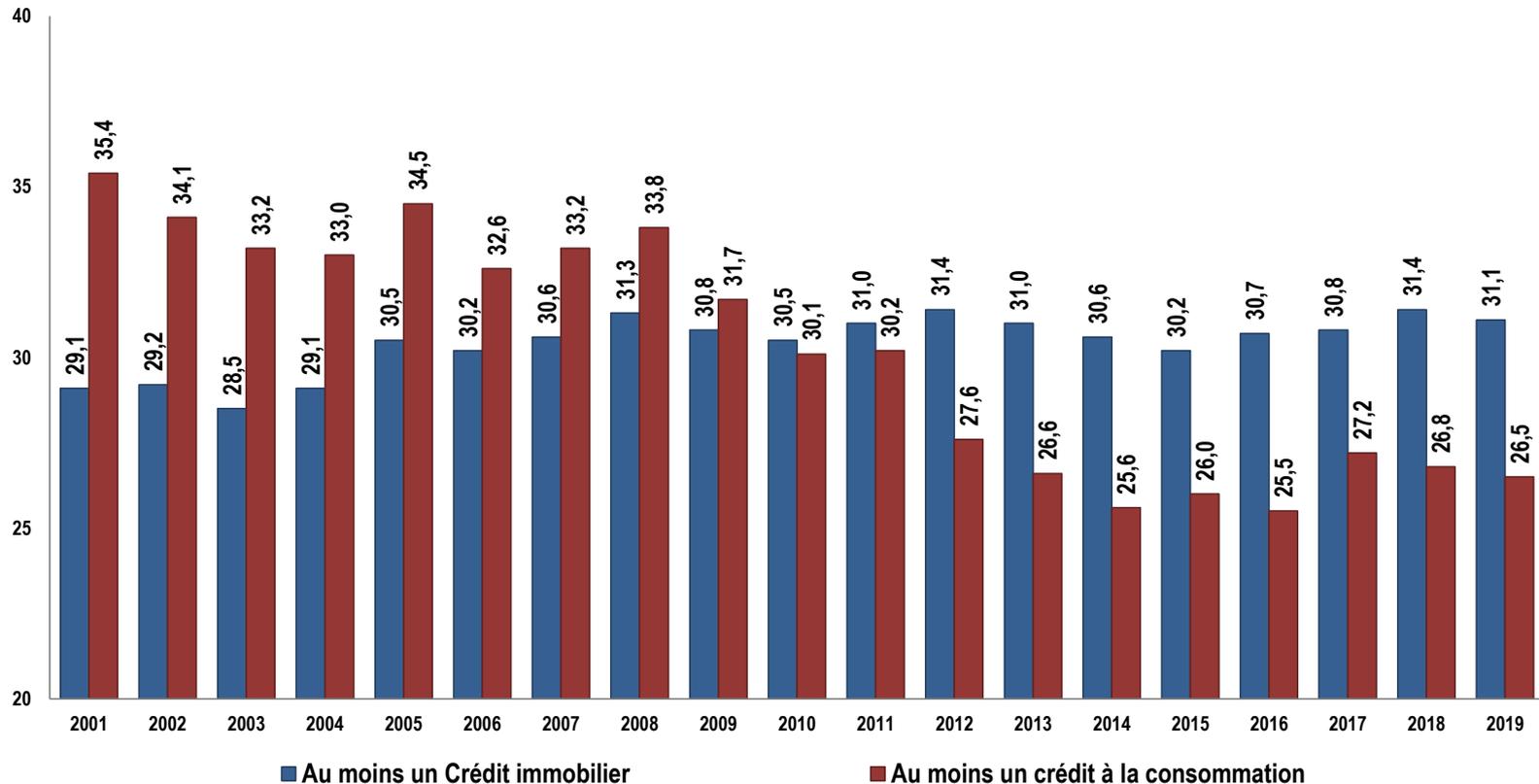
La proportion de ménages détenant des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Le taux de détention des crédits à la consommation recule encore en 2019, après le rebond observé en 2017, pour s'établir à 26,5 %.

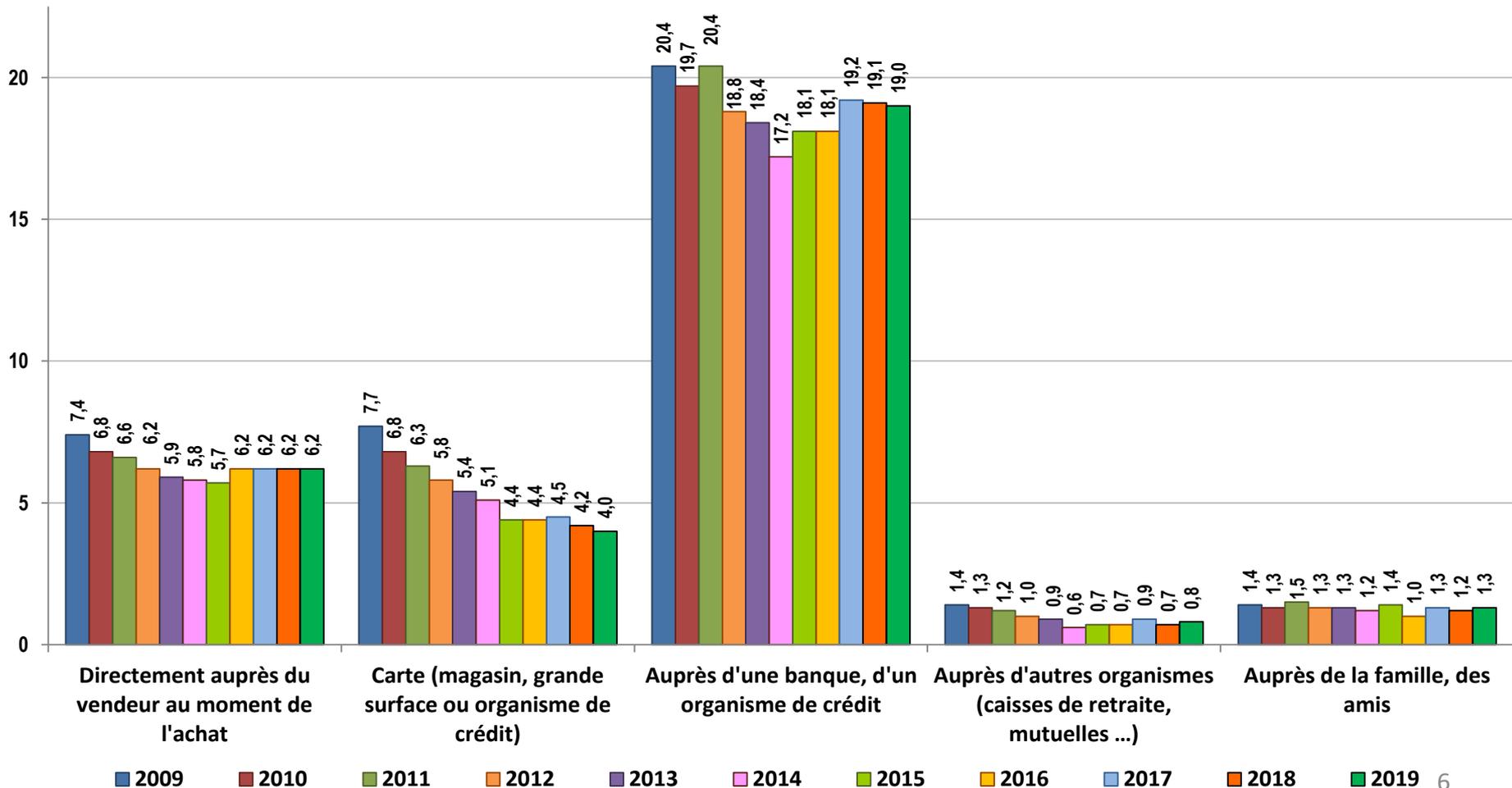
Le taux de détention des crédits immobiliers reste sur les niveaux les plus élevés observés depuis le début des années 2000 (31,1 %) : la part des ménages accédant à la propriété est élevée (23,6 %).

Si le taux de détention des crédits destinés à l'acquisition d'un autre logement (investissement locatif privé, achat d'une résidence secondaire) progresse encore légèrement, la détention des crédits pour financer des travaux stagne.



La part des ménages détenant des crédits à la consommation recule, mais la détention des crédits obtenus auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit reste élevée.

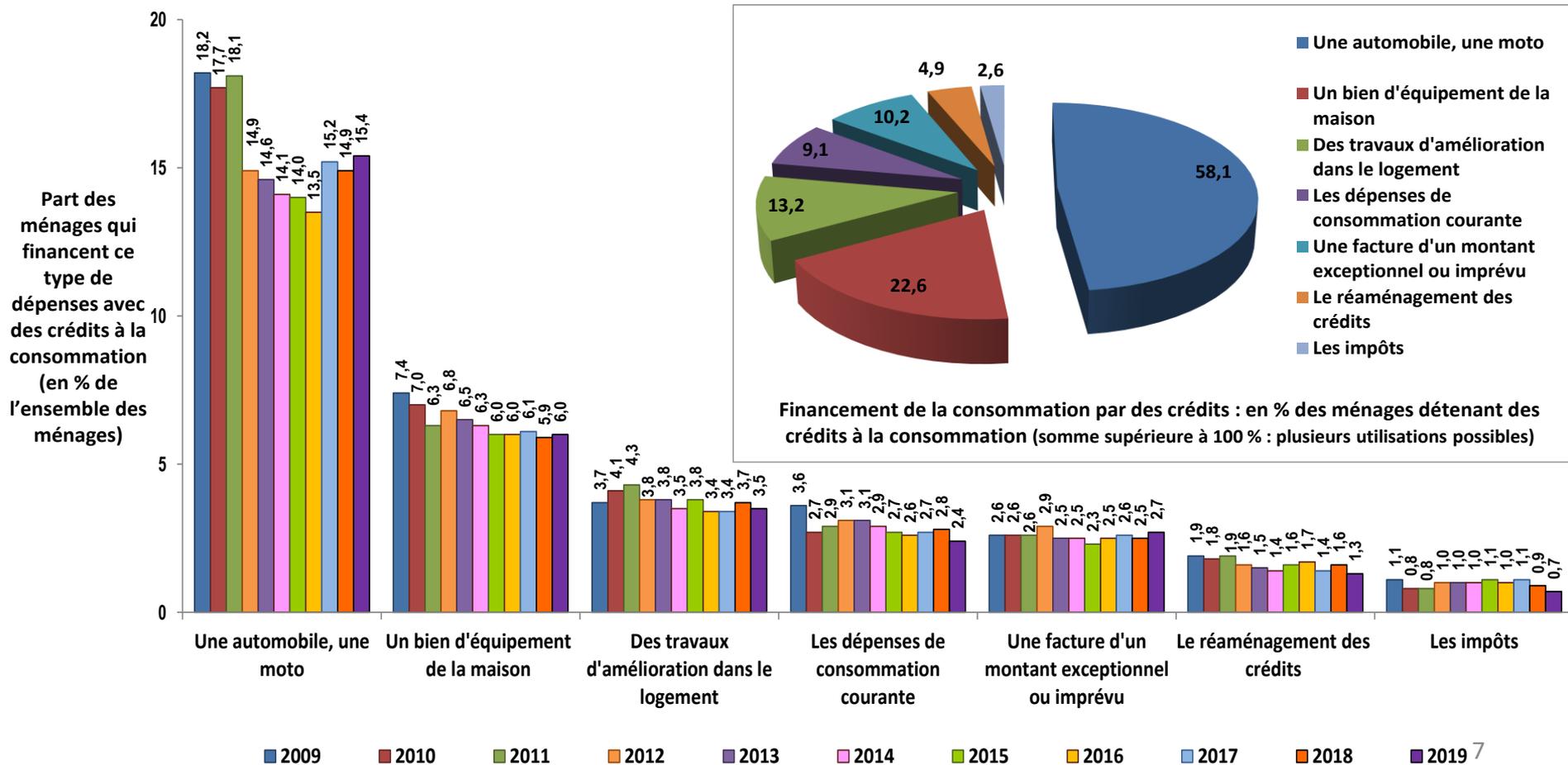
Le recul du taux de détention des crédits à la consommation tient à une nouvelle baisse de l'usage des cartes (magasin, grande surface, ...). Et la part des ménages détenant des crédits obtenus directement auprès du vendeur reste stable.



Les crédits à la consommation permettent de réaliser des projets d'équipement.

En 2019, on constate toujours une large diffusion des crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets d'équipement (auto, moto, équipement ménager, travaux d'amélioration des logements).

Les usages des crédits à la consommation ont évolué depuis 2009. Les ménages ont fait preuve de plus de prudence, notamment en période d'incertitudes économiques. Ils ont de plus été influencés par la mise en place et le renforcement de dispositions législatives successives applicables au crédit à la consommation (moins de diffusion de ces crédits pour financer des dépenses consommation courante).



En 2019, les ménages détenant des crédits ressentent une nette amélioration ou une stabilisation de leur situation financière.

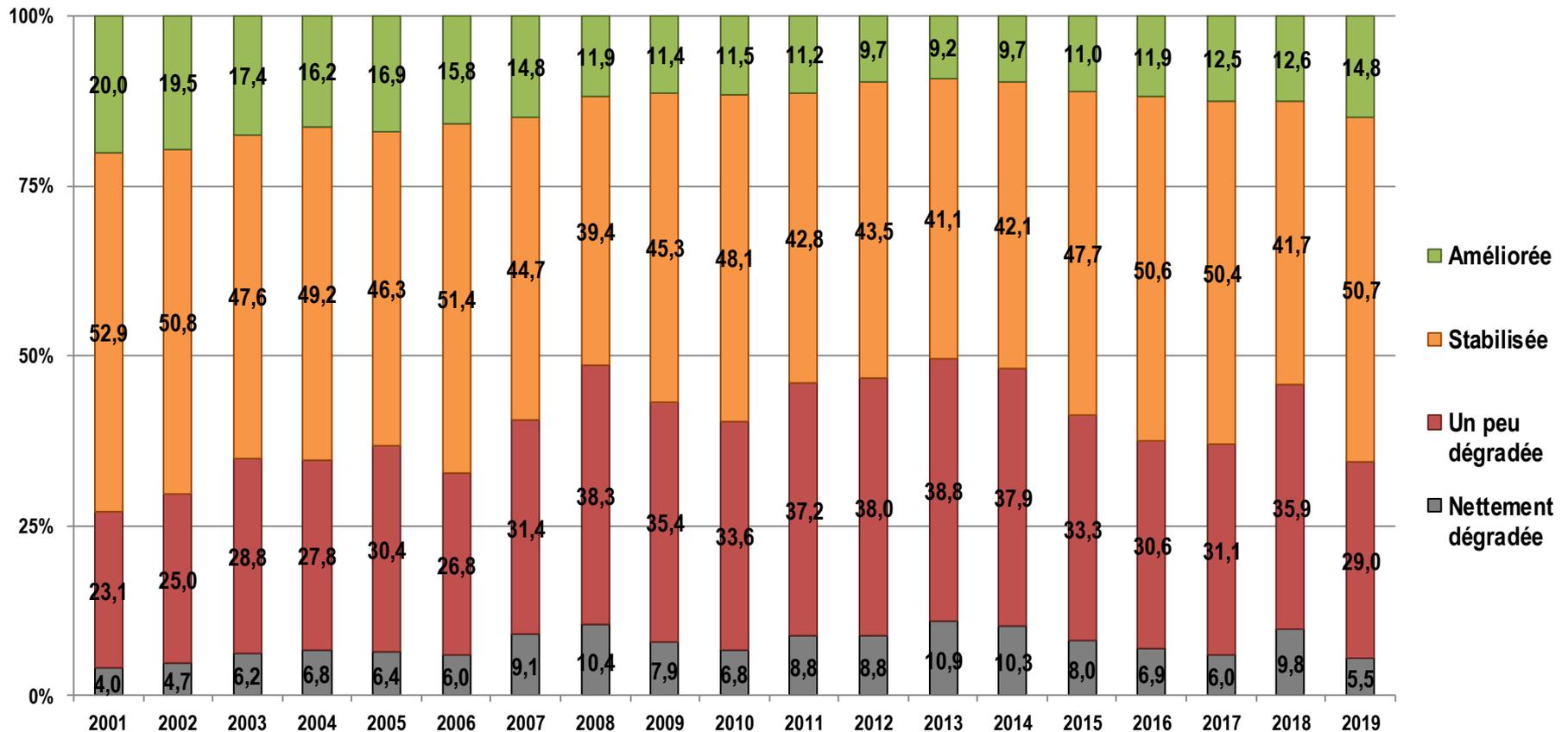
14,8 % considèrent qu'elle s'est améliorée (12,6 % en 2018 et 12,5 % en 2017)

50,7 % qu'elle s'est stabilisée (41,7 % en 2018 et 50,4 % en 2017)

29,0 % qu'elle s'est un peu dégradée (35,9 % en 2018 et 31,1 % en 2017)

5,5 % qu'elle s'est nettement dégradée (9,8 % en 2018 et 6,0 % en 2017)

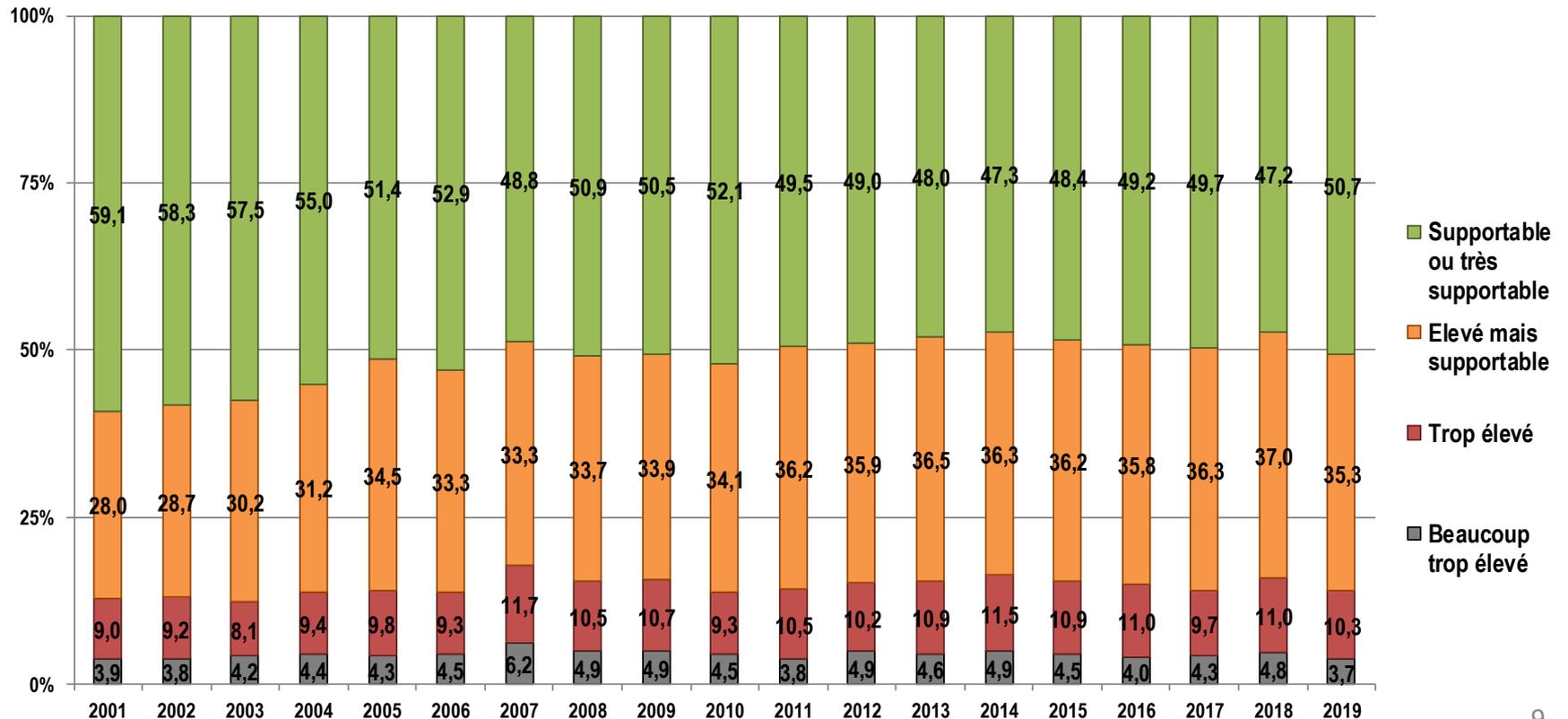
Cette évolution ramène à la situation qui prévalait au milieu des années 2000.
Elle est générale, s'observant aussi chez les ménages ne détenant pas de crédit.



En réponse à l'évolution de leur situation financière et budgétaire, les ménages estiment que le poids de leurs charges de remboursement s'est allégé.

50,7 % le considèrent comme supportable ou très supportable (47,2 % en 2018 et 49,7 % en 2017)
 35,3 % élevé mais supportable (37,0 % en 2018 et 36,3 % en 2017)
 14,0 % trop élevé (15,8 % en 2018 et 14,0 % en 2017)

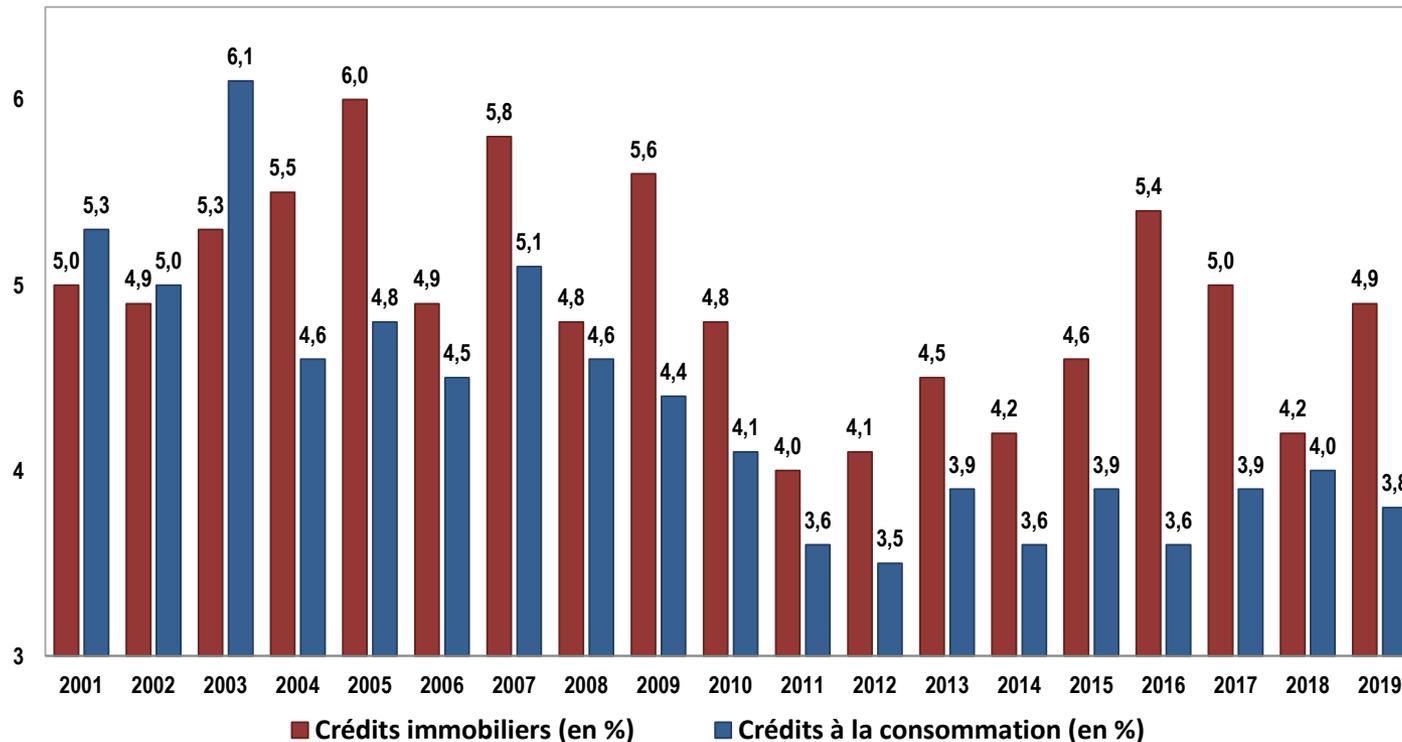
La situation observée en 2018 était donc atypique, au regard des évolutions constatées durant la 1^{ère} moitié des années 2010 : en dépit des conditions de crédit et de l'allègement des charges de remboursement (rachats de créances et renégociations), la dégradation du moral des ménages avait provoqué l'alourdissement du poids ressenti de la dette. En 2019, le sentiment partagé par 86,0 % des ménages est alors celui de charges de remboursement supportables.



Les intentions de souscription de crédits immobiliers dans les prochains mois progressent et celles concernant les crédits à la consommation s’effritent.

Les intentions concernant les crédits immobiliers se redressent, après une forte dégradation en 2018. Celles concernant les crédits à la consommation ne retrouvent pas leur niveau moyen des années 2000.

La part des ménages ayant l'intention de souscrire des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Compte tenu de l'amélioration ressentie de la situation budgétaire et financière, les intentions de souscription de crédits immobiliers se redressent à 4,9 % des ménages. En revanche, les intentions concernant les crédits à la consommation restent prudentes, et descendent à 3,8 % des ménages. Pourtant les ménages recourent largement à ces crédits pour réaliser leurs projets de consommation durable.

En conclusion.

Le recul de l'usage des cartes de crédit s'est poursuivi en 2019 : le taux global de détention des crédits à la consommation s'est érodé, pour descendre à 26,5 %. Le recul a été modéré par comparaison à la situation des années 2014 à 2016. De même, le taux de détention des crédits immobiliers a doucement reculé en 2019 pour s'établir à 31,1 %, en raison de la moindre appétence des ménages pour les travaux réalisés dans leur logement. Et au total, le taux global de détention des crédits a légèrement diminué en 2019, à 47,4 %.

Lorsque les ménages deviennent plus optimistes sur leur avenir et qu'ils estiment que leur contrainte budgétaire se desserre, ils renforcent leurs projets d'achat immobilier (l'accession à la propriété, la réalisation de travaux ou l'investissement locatif, par exemple) et de consommation durable (l'achat d'une automobile, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir, par exemple). Et pendant ce temps, l'amélioration de leur confiance dans l'avenir se traduit par le renforcement du sentiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'allège, surtout lorsque l'amélioration des conditions de crédit intervient dans le même temps.

Ainsi l'embellie constatée sur le moral des ménages et l'amélioration ressentie de leur situation budgétaire et financière se sont accompagnées d'une remontée rapide de leurs intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers pour les premiers mois de 2020 et du maintien de leurs intentions de souscrire des nouveaux crédits à la consommation au niveau moyen constaté depuis le début des années 2010. Dans le même temps, leur sentiment sur le poids des charges de remboursement des crédits s'est nettement amélioré et 86,0 % des ménages détenant des crédits estimaient que le poids des charges de remboursement de leurs crédits était dans l'ensemble supportable.